

Délibération n°
2025.005

Séance du 30/01/2025
N° ordre : 05



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 19
- Excusés : 8
- Votants : 24
dont 5 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

AFFAIRE BUDGETAIRE

DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRES DE L'ETAT
FONDS VERT

Aménagement du Cœur
de Bourg – Tranche 1

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 03/02/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 03/02/2025

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente janvier deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Alain ISELIN (pouvoir donné à Martine JUGIE), André CHASTAN (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Elisabeth DEJEAN), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n° 2021.006 en date du 28 juillet 2021 attribuant un marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement du cœur de ville (PAB du Bourg) avec le groupement DEJANTE VRD & CONSTRUCTION, Mandataire et AJ INGENIERIE, cotraitant hydraulique ;

Considérant que le centre bourg ancien présente un enjeu particulier en terme de services et d'attractivité pour la commune ;

Considérant que son tissu urbain est pittoresque avec un bâti traditionnel de qualité marqué par une église protégée et un place arborée de grande qualité ;

Considérant que la présence de la rivière Vézère est également un élément caractéristique du bourg avec les deux ponts routier et ferroviaire ;

Considérant que l'aménagement du cœur de bourg doit être modernisé pour mettre en valeur ses espaces publics, ses services et l'ouvrir à de nouvelles fonctions touchant à la mobilité ;

Considérant que l'étude lancée sur l'ensemble de la zone concernée a abouti sur un programme pluriannuel d'investissement dont la 1ère tranche Secteur Ecole / Stade consiste à restaurer les écoulements naturels du ruisseau à ciel ouvert afin de recréer l'écosystème qui accompagne les berges du cours d'eau et à redéfinir l'espace de vie autour du stade jusqu'à la Vézère.

Considérant que le montant estimatif des travaux de la tranche 1 - Secteur Ecole / Stade s'élève à 1 659 914 € HT réparti comme suit :

- Tranche Ferme – 2025 (Tranche 1-A) : 743 145 € HT ;
- Tranche Optionnelle – 2026 (Tranche 1-B) : 916 769 € HT.

Considérant que dans le cadre de cette opération, la commune peut bénéficier d'une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre du FONDS VERT à hauteur de 15 % du montant HT des travaux ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après délibération, l'assemblée :

- **DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement du cœur de bourg dont le montant estimatif HT de la 1ère tranche - Secteur Ecole / Stade s'élève à 1 659 914 €, réparti comme suit :**
 - **Tranche Ferme – 2025 (Tranche 1-A) : 743 145 € HT ;**
 - **Tranche Optionnelle – 2026 (Tranche 1-B) : 916 769 € HT.**

**Délibération n°
2025.005**

Séance du 30/01/2025

N° ordre : 05

Suite n° 1

- **SOLLICITE, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2025 auprès de l'Etat au titre du FONDS VERT - Fonds de renaturation des Villes concernant la Tranche 1-A :**

Estimation travaux H.T.	Dispositif	Taux	Plafond travaux	Estimation subvention
743 145 €	FONDS VERT	15 %	-	111 471,75 €

- **ARRETE le plan de financement pour cette opération comme suit :**

Subvention ETAT (DETR)	80 000,00 €
Subvention ETAT (FONDS VERT)	111 471,75 €
Subvention DEPARTEMENT (Contrat territorial)	90 300,00 €
Subvention AGGLO (FST)	30 000,00 €
Subvention AGENCE DE L'EAU	273 586,48 €
Autofinancement	157 786,77 €
TOTAL HT	743 145 ,00€

- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 30 janvier 2025,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 03/02/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 03/02/2025